



# Conseil Municipal du Jeudi 11 mai 2023

## Délibération

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 11 mai, à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM., Anne CARRO, 1ère Adjointe, Anne-Sophie MORVAN, 3ème Adjointe, Thierry COLAS, 4ème Adjoint, Isabelle NEDELEC, 5ème Adjointe, Matthieu SEITE, 6ème Adjoint, Sophie GUIAVARCH, 7ème Adjointe, Gilbert QUENTEL, 8ème Adjoint.

Mmes et MM. Michel RICHARD, Nelly GALAIS, Marie-Françoise KERGLONOU, Alain CUEFF, Jean-Jacques CADALEN, Pierre EVEN, Catherine MERCEUR, Bénédicte ROLLET, Antoine LE PORS, Denise PHELEP, Bruno SIMON, Sylvie RAVAILLEAU, Gwenaél KERJEAN, Jérôme JACOPIN, Catherine DENIEL, Emmanuelle LE BARS.

**Assistaient également à la réunion :**

Marie-Anne FAUDEIL, Directrice générale des services.  
François LE ROY, Directeur du service finances.

**Absence pendant la séance :**

Anne CARRO quitte la séance à 19 h 03, présente pour cette délibération ; retour à 19 h 43 pour le point 15.

**Absents excusés :**

Michel CADOUR	qui a donné procuration de vote à	Anne CARRO
Stéphanie POTEREAU	qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Céline KERANGUEVEN	qui a donné procuration de vote à	Nelly GALAIS
Olivier YVEN	qui a donné procuration de vote à	Sophie GUIAVARCH
Catherine DENIEL	qui a donné procuration de vote à	Jean-Philippe SOURIMENT

**Secrétaire de séance :**

Denise PHELEP

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée le 2 mai 2023.

Objet de la délibération : 7.5 Subventions

**Subventions aux associations pour l'année 2023 et  
aides aux activités scolaires pour l'année scolaire  
2023/2024**

Nombre de conseillers :  
en exercice..... .29  
présents..... .24  
Votants..... 24

## CM 2023/29 **Subventions aux associations pour l'année 2023 et aides aux activités scolaires pour l'année scolaire 2023/2024**

Monsieur Matthieu SEITE donne lecture de la délibération :

Les tableaux présentés en annexe reproduisent les différentes propositions à valider par le bureau municipal concernant :

- les subventions à verser aux associations et organismes qui en ont fait la demande,
- les aides aux activités scolaires,
- les modalités de remboursement des frais de formation des jeunes adhérents des associations sportives.

Les principales caractéristiques des subventions proposées sont les suivantes :

- pas d'augmentation du **forfait de base** par association, soit **211,00 €**, **fiche 1**
- pas d'augmentation du **forfait par adhérent jusqu'à 25 ans** soit **12,50 €**, **fiche 1 bis - liste associations bénéficiaires jointe.**
- **octroi d'une subvention de fonctionnement pour trois associations extérieures à la commune, fiche 1 ter – liste associations extérieures bénéficiaires jointe.**
- **pas d'augmentation des aides aux activités scolaires, fiche 2**

(NB : le forfait pour enfant handicapé inscrit en établissement spécialisé (jusqu'à l'âge de 20 ans) et la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Thérèse, alignés sur le forfait élève école publique, seront présentés au Conseil municipal du mois de septembre 2022),

- **maintien de la prise en charge à 50 % des frais de formation des jeunes adhérents des associations sportives** jusqu'à un maximum de **300 € par an et par club (âge limite fixé à 21 ans) fiche 3.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les montants des subventions à verser aux associations selon les tableaux joints,
- d'approuver le montant des aides aux activités scolaires selon le tableau joint,
- d'approuver les modalités de remboursement indiquées dans le tableau joint, en ce qui concerne les frais de formation des jeunes adhérents des associations sportives
- d'autoriser le versement de ces subventions et aides, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2023.

**Commission Culture, animation, jeunesse, éducation, enfance, sport, associations du jeudi 4 mai 2023** : Avis favorable de la commission

**Commission Affaires Générale et Finances du mardi 9 mai 2023** : Avis favorable de la commission

Le Conseil Municipal, par 18 votes pour et 6 abstentions :

- approuve les montants des subventions à verser aux associations selon les tableaux présentés,
- approuve le montant des aides aux activités scolaires selon le tableau présenté,
- approuve les modalités de remboursement indiquées dans le tableau joint, en ce qui concerne les frais de formation des jeunes adhérents des associations sportives
- autorise le versement de ces subventions et aides, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2023.

Directement ou indirectement concernés par cette délibération, Messieurs Gilbert QUENTEL, Antoine LE PORS, Michel RICHARD, Jean-Jacques CADALEN et Gwenaël KERJEAN, se déportent et ne prennent pas part au vote.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,  
Pierre OGOR.



La secrétaire de séance,  
Denise PHELEP.

